

# CAMPAGNE D'ÉMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

**1 mai – 31 octobre 2018**



Un investissement solidaire et utile pour accompagner la création  
du premier Tiers-lieu culinaire collaboratif des métiers de la  
restauration de la Métropole Toulousaine  
les Cuisines de CAP'ECO.

# LES CUISINES DE CAP'ECO

« Les Cuisines de CAP'ECO » sont basées sur la commune de Tournefeuille qui fait partie de l'agglomération Toulousaine. Elles constituent le 1er espace de coworking culinaire du département, ouvert 7 jours sur 7, partagé et accessible en simultané par 6 à 8 structures différentes et à destination de plusieurs publics. C'est une grande cuisine professionnelle de 300 m<sup>2</sup> équipée avec du matériel professionnel et respectant les normes d'hygiène réglementaires.

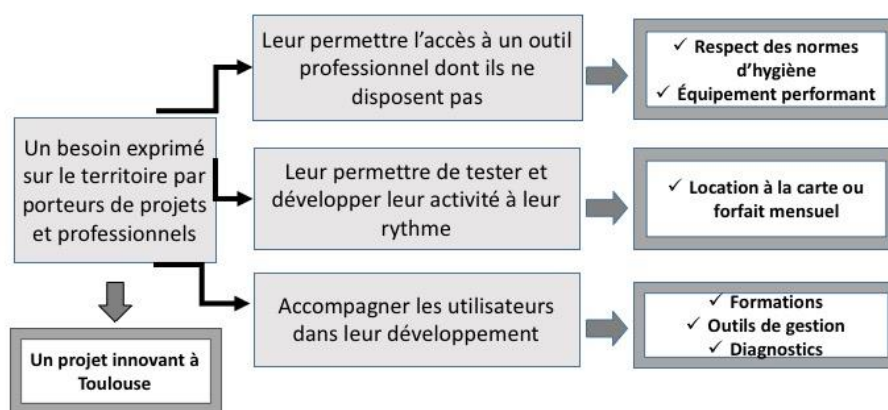
Les Cuisines de CAP'ECO répondent à la difficulté que rencontrent, en région Toulousaine, de nombreux artisans des métiers de bouche installés et qui souhaitent développer leurs activités. Elles répondent aussi aux besoins des entrepreneurs en phase de démarrage qui veulent tester leurs produits et à tous ceux et celles qui n'ont pas besoin en permanence de disposer d'une cuisine pour exercer leur emploi (formateurs/animateurs, traiteurs ambulants, spécialistes de l'événementiels, confiseurs, biscuitiers, food-trucks...).

Au sein des Cuisines les entrepreneurs vont pouvoir travailler dans un cadre légal et louer un espace de production au rythme de leurs besoins sans avoir à engager des frais d'installation coûteux. Il leur sera proposé également au sein de notre incubateur un accompagnement spécifique et des formations dans un lieu collaboratif ressource des métiers de la restauration. L'objectif : leur permettre de pérenniser leur emploi, en créer d'autres et de participer activement au tissu économique de leur région (approvisionnement et distribution en circuits courts).

Et parce que nous avons envie que tout le monde puisse en profiter nous proposons aussi un espace au sein des Cuisines dédié aux non professionnels, particuliers et associations qui pourront venir réaliser leurs ateliers culinaires, cuisiner entre amis pour des événements familiaux, fêtes d'écoles... »

**« Les plus beaux moments se fêtent toujours autour d'un bon plat, les plus belles réussites professionnelles se feront au sein des Cuisines de CAP'ECO » Valérie, Chaya, Clémentine !**

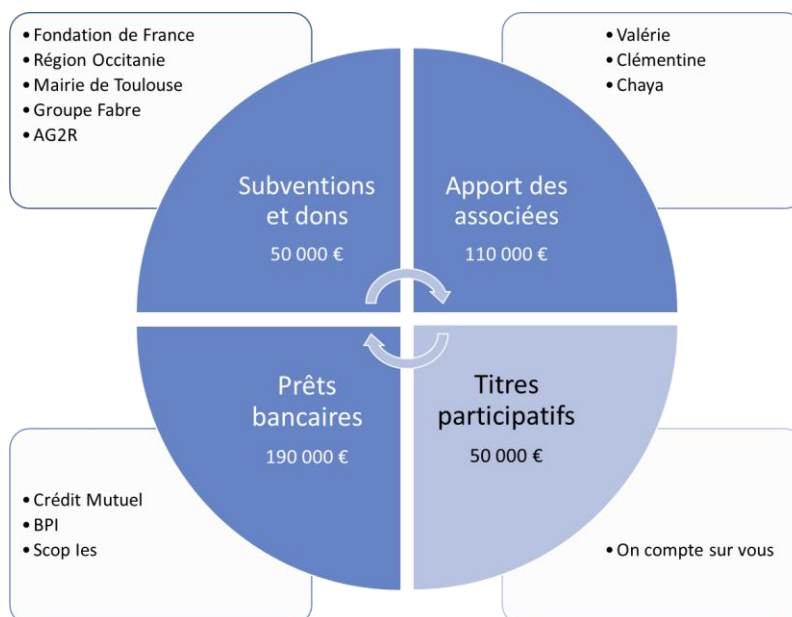
## Pourquoi une cuisine partagée à Toulouse ?



Le concept de Tiers-Lieu culinaire est très novateur en France. Il en existe 5 à l'heure actuelle dont 3 qui ont ouverts entre juin 2017 et janvier 2018. Le premier à Paris existe depuis 2013. Ce concept existe aux Etats Unis depuis les années 60, et on compte à ce jour plus de 700 cuisines partagées aux USA. En France plusieurs projets sont en cours et nous estimons un fort développement de ces espaces dans les 5 ans à venir.

Les Cuisines de CAP'ECO est porté depuis 3 ans par 3 femmes complémentaires, passionnées, déterminées et tournées vers les autres. Elles ont décidées de se regrouper sous le statut coopératif et d'ancrer leur projet au cœur de l'économie sociale et solidaire de leur territoire. **A partir du 1er mai 2018** nous serons locataires du lieu où va être installé Les Cuisines de CAP'ECO. 3 mois de travaux seront nécessaires pour pouvoir ouvrir au public en août-septembre 2018.

## LE FINANCEMENT



**AUJOURD'HUI, POUR CONTRIBUER A L'OUVERTURE DE LA CUISINE ET NOUS PERMETTRE DE FINIR D'ACQUERIR L'ENSEMBLE DU MATÉRIELS DE PRODUCTION, NOUS LANÇONS UNE CAMPAGNE D'ÉMISSION DE 500 TITRES PARTICIPATIFS D'UNE VALEUR NOMINALE DE 100 €EUROS.**

## L'ESSENTIEL SUR LES TITRES PARTICIPATIFS<sup>1</sup>

- Notre statut de société coopérative nous permet de proposer ce placement à toute personne intéressée : salariés, entreprises, associations, particuliers...
- Votre épargne donne droit au versement annuel d'une rémunération comprenant une partie fixe et une partie variable avec un taux d'intérêt global compris entre 2,5 % et 4 % selon les performances de l'entreprise.

Le principe de la rémunération annuelle	
exemple pour un montant de 1000 euros	
Part fixe (100%)	Part variable (40%)
Rémunération fixe de 2,5% sur 1000 euros	Rémunération variable de 1,5% sur 400 euros selon des performances de la coopérative

- C'est un investissement à long terme d'une durée minimale de 7 ans.
- Ce n'est pas une action ni une part de capital, il ne donne pas un droit de vote à l'assemblée générale.
- Le porteur de titres participatifs sera convié à une assemblée générale annuelle des porteurs de titres pour être informé de l'évolution de la coopérative et de l'utilisation de son placement.

<sup>1</sup> Référence : la loi n° 83-1 du 3 janvier 1983 sur le développement des investissements et la protection de l'épargne et les articles L228-36 et L228-37 du code de commerce définissant le régime juridique du titre participatif.

## CONCRÈTEMENT, COMMENT SOUSCRIRE ?

---

- Avant le 31 octobre 2018 fin de validité de l'offre
- Remplir dès à présent un bulletin d'engagement de souscription de titres participatifs, nous permettant ainsi de valoriser vos promesses de financements.
- Un contrat d'émission de titres participatifs vous sera par la suite remis en échange des sommes que vous souhaitez investir dans notre coopérative.
- Convenir d'un rendez-vous avec nous pour finaliser la signature et le versement des fonds.

## POUR EN SAVOIR PLUS : LA FOIRE AUX QUESTIONS

---

### Qu'est-ce qu'une Coopérative ?

C'est une entreprise qui appartient majoritairement à ses salariés. Elle est dirigée par un gérant élu par l'ensemble des associés lors d'une Assemblée Générale.

### À quoi va servir mon argent ?

La coopérative a besoin de capitaux pour démarrer son activité, pour notamment acquérir du matériel nécessaire à son exploitation. (**Fours électriques mixtes 6 niveaux, laminoir, cellules de refroidissement, batteurs 5-7L, combinés coupe légumes/cutter/malaxeur 4,5kg, tables de travail en inox, plonges, rayonnages, hottes, planchas, friteuses 18L, marmites 80 L, chambres froides, armoire congélation, micro-ondes...**)



○ Chambre froide ○ Fours 6 niveaux ○ friteuse ○ Plancha ○ Batteur

### Puis-je récupérer ma mise avant les 7 ans ?

La coopérative ne peut rembourser avant les 7 ans, mais vous avez quand même la possibilité de céder vos titres à une autre personne physique ou morale. Attention, cette opération ne peut se faire qu'en lien avec notre coopérative pour valider le changement de propriété.

### **Quand est-ce que j'aurai mes intérêts?**

Vous avez le choix d'attendre 7 ans pour toucher vos intérêts ou bien de les percevoir tous les ans, après l'approbation des comptes de la coopérative par l'Assemblée Générale, c'est-à-dire en 7 mois suivant la fin de l'exercice comptable qui est le 31/12 de chaque année. Le taux est variable et fonction des résultats de l'entreprise avec une rémunération entre 2.5 % et 4 %. À ce jour le taux du livret A est de 0,75 %.

### **Quel est le régime fiscal de la rémunération ?**

Pour le souscripteur : la rémunération relève du régime des revenus de capitaux mobiliers applicables aux obligations et titres assimilés. Le porteur peut donc opter pour le prélèvement forfaitaire libératoire.

### **Y-a-t-il des risques ?**

Oui si l'entreprise était amenée à être liquidée.

### **Comment serai-je informé sur l'entreprise ?**

Vous serez conviés à une Assemblée Générale annuelle des porteurs de titres qui vous donnera les informations économiques de l'entreprise et le taux de rémunération de vos parts.

### **Pourquoi souscrire des titres participatifs ?**

- Par adhésion à une démarche citoyenne et solidaire que vous souhaitez accompagner.
- Parce que cela permet de soutenir l'économie locale, qui crée des emplois
- Pour favoriser les valeurs inhérentes à notre fonctionnement démocratique : solidarité, participation, démocratie, efficacité, proximité, respect...
- Parce que notre statut vous garantit une utilisation des capitaux en faveur du développement de l'entreprise et du travail des salariés.
- Pour soutenir le développement d'une initiative clairement tournée vers le changement pour un nouveau modèle économique.

### **Si je décède que deviennent mes titres ?**

Comme toutes les autres valeurs mobilières, elles suivront à vos héritiers.



**POUR TOUTE DEMANDE D'INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

**OU POUR NOUS ENVOYER VOTRE ENGAGEMENT DE SOUSCRIPTION**, n'hésitez pas à contacter

Clémentine RENAUD au 06 24 88 71 22 ou par courriel à l'adresse suivante :

[clementine.renaud@capeco.fr](mailto:clementine.renaud@capeco.fr)

## BULLETIN D'ENGAGEMENT DE SOUSCRIPTION DE TITRES PARTICIPATIFS

**Société émettrice : CAP'ECO**

**Coopérative à responsabilité limitée à capital variable**

**Nom commercial : Les cuisines de CAP'ECO**

**Siège Social** : 93, Bd Déodat de Séverac 31300 Toulouse

Emission de CINQ CENTS (500) titres participatifs de valeur nominale de CENT (100) euros chacun.

### Conditions de l'émission :

- Date d'ouverture de la souscription : 1 mai 2018
- Date de clôture de l'émission : 31 octobre 2018
- Plafond maximum de l'émission : 50 000€
- Valeur nominale des titres : CENT EUROS (100) €uros
- Rémunération :
  - o **Partie fixe de la rémunération** : taux de DEUX VIRGULE CINQ POUR CENT (2.5%) annuel sur la valeur nominale des titres.
  - o **Partie variable de la rémunération** : taux de UN VIRGULE CINQ POUR CENT (1.5%) annuel si le Résultat d'Exploitation de l'exercice (ligne 270 de la liasse fiscale 2033B) est supérieur à 10000 euros, sur 40% de la valeur nominale des titres.
- Remboursement :
  - o Date : le remboursement aura lieu à l'initiative de la coopérative dans les conditions prévues par la loi, au plus tôt sept ans après la date d'ouverture de l'émission et sur décision expresse de l'Assemblée Générale.
  - o Valeur : la valeur de remboursement des titres sera égale à la valeur nominale

## BULLETIN D'ENGAGEMENT DE SOUSCRIPTION DE TITRES PARTICIPATIFS

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Demeurant à \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Déclare souscrire à (en lettres) \_\_\_\_\_ titres participatifs de valeur nominale de 100€ (cent euros) chacun, de l'émission ci-dessus visée.

A l'appui de ma souscription, je m'engage à verser un chèque à l'ordre de la « Coopérative CAP'ECO » d'un montant de \_\_\_\_\_ € (en lettres), montant intégral de mon engagement.

J'accepte que, sur les 7 premières années, les intérêts correspondant à la rémunération des titres participatifs soient capitalisés chaque année et me soient versés en une seule fois au bout de 7 ans :

OUI

NON

Fait à \_\_\_\_\_, le

Signature du souscripteur

## AUTORISATION DE COMMUNICATION PAR VOIE ELECTRONIQUE

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

Demeurant à \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Souscripteur de titres participatifs émis par CAP'ECO Coopérative à responsabilité limitée à capital variable ayant son siège social au 93 Bd Déodat de Séverac 31300 Toulouse inscrite au RCS de Toulouse sous le n°754.014.124.00012,

Accepte de recevoir les documents sociaux, la convocation à la réunion annuelle de la masse des porteurs de titres participatifs, et d'une manière générale toute communication entre la Coopérative CAP'ECO et les porteurs de titres participatifs par courrier électronique envoyé à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Fait à..... , le.....

Signature du souscripteur